

**SYNDICAT  
D'ETUDES ET DE REALISATIONS  
POUR LE TRAITEMENT  
INTERCOMMUNAL DES DECHETS  
(S.E.R.T.R.I.D.)**

**Réunion du Comité Syndical**

1.14

**Assurance de la flotte automobile  
SMACL – Avenant n° 1**

**RAPPORT**  
Présenté par M. Emile GEHANT  
Président

Le S.E.R.T.R.I.D. a procédé à l'achat de deux véhicules de service pour le Directeur de l'usine et son adjoint.

Il possédait déjà deux autres véhicules : 106 du chargé de mission et Kangoo des Ambassadeurs du tri.

Le parc automobile est donc doublé.

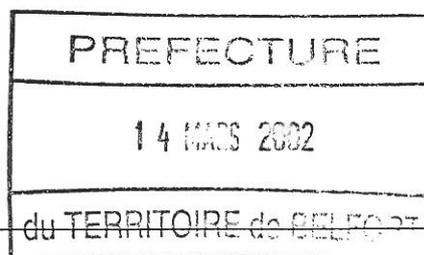
Il est nécessaire que le Comité Syndical se prononce sur la modification substantielle de ce contrat avant que M. le Président signe l'avenant n° 1 entérinant cette nouvelle situation.

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- ACCEPTER les modifications du contrat de base portant de 2 à 4 le nombre des véhicules assurés,
- AUTORISER M. le Président à signer l'avenant n° 1 entérinant les modifications ci-dessus décrites, en sachant que les crédits suffisants ont été prévus au B.P. 2002.

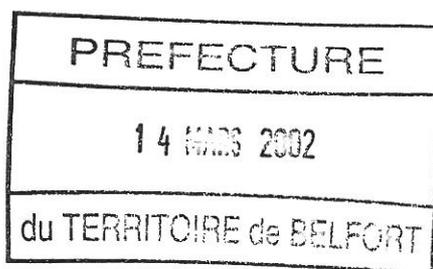
Après avoir entendu les explications de M. le Président le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- ACCEPTE les modifications du contrat de base portant de 2 à 4 le nombre des véhicules assurés,
- AUTORISE M. le Président à signer l'avenant n° 1 entérinant les modifications ci-dessus décrites, en sachant que les crédits suffisants ont été prévus au B.P. 2002.



Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 13 mars 2002, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme,  
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



A handwritten signature in black ink, consisting of a tall, thin vertical stroke followed by a series of loops and a final downward stroke.

Emile GEHANT